

M. CLARE : Il voulait vous vendre des actions.

M. BARR : J'aimerais à savoir de l'honorable député (M. Crawford) s'il y a aujourd'hui dans tout le Canada, une seule fabrique de ciment qui donne des dividendes. Je sais personnellement qu'il n'y en a pas, et alors je trouve très juste d'accorder une protection quelconque à cette industrie.

Les Américains viennent se défaire ici de leur excédent de ciment, comme ils font pour leurs autres produits, au grand détriment des Canadiens, et si cela continue, nos fabriques de ciment seront fermées et nous aurons à payer des prix plus élevés. Je considère donc le tarif actuel comme insuffisant. Les Américains chercheront à faire revenir leurs sacs, et ils les emploieront tant qu'ils pourront durer. Il n'y a pas de raisons pour qu'ils ne se servent pas de sacs capables de résister à cent voyages, de sorte que nous n'aurons qu'une protection illusoire contre les Etats-Unis et il faudra de plus un personnel qui coûtera plus cher que ce que rapportera cet impôt.

M. MILLER : Je crois que l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Crawford) a été mal renseigné. Je ne crois pas qu'il y ait une seule fabrique de ciment au Canada qui rapporte des bénéfices de 50 p. 100 ou même de 10 p. 100. Pour ma part, je n'en connais pas qui réalise un profit quelconque.

Quelle en est la raison ? Nous pouvons fabriquer et nous fabriquons au Canada d'aussi bon ciment qu'en aucun pays de la terre et sous certains rapports, nous avons autant d'avantages que nos voisins. Nous avons la matière première ; nous avons la marne et l'argile d'aussi bonne qualité et aussi facile à extraire qu'aux Etats-Unis, mais dans ce dernier pays, surtout dans la Pennsylvanie, en outre de la matière première, ils ont aussi la houille à leur porte, et c'est un grand avantage, car la houille entre pour une grande partie dans le coût de fabrication du ciment. Nos voisins ont la marne, l'argile et la houille au même endroit. Les fabricants canadiens importent la houille et les frais de transport augmentent le coût de production. Dans ces conditions, ils ne peuvent fabriquer à aussi bas prix que les Américains.

Si on veut que cette industrie prospère au Canada, il faut lui accorder une certaine protection. Il est vrai que d'un autre côté, lorsque les avantages naturels sont si disproportionnés, on peut se demander jusqu'où le Gouvernement doit aller pour tâcher de rétablir l'équilibre.

M. CRAWFORD : Le transport du charbon ne coûte pas beaucoup plus cher que le transport du ciment. La fabrication d'un baril de ciment ne coûte que 50 ou 60 cents et les fabricants le vendent de \$1.30 à \$1.50 le baril.

M. MILLER : Mon honorable ami a dû puiser ses renseignements dans les prospec-

M. CRAWFORD.

tus de quelques compagnies, et s'il veut acheter des actions dans quelques-unes de ces compagnies, il s'apercevra bientôt que ce n'est pas une affaire aussi avantageuse qu'il le croit.

M. CRAWFORD : Ces compagnies sont surcapitalisées au delà de trois fois leur valeur et elles voudraient payer des dividendes sur ce capital.

M. TELFORD : Je sais personnellement que sur six usines au Canada, l'an dernier, trois seulement ont réalisé quelques bénéfices. Cette année, je crois que ces usines auront des profits parce que nous avons pu vendre le ciment \$1.50 le baril, tandis qu'il ne se vendait que \$1.20 l'an dernier, et plusieurs usines ne pouvaient pas le fabriquer à ce prix.

J'ai pris des renseignements auprès de plusieurs fabricants de la ville où j'habite et qui est le centre de cette industrie ; la plupart me disent que le coût de production d'un baril de ciment est de \$1.25 et plus. Certaines usines peuvent produire un baril pour \$1 et on me dit que la compagnie de Hull fabriquera encore à meilleur marché. Jusqu'à présent la protection n'était guère suffisante, mais je crois qu'avec ce nouvel impôt sur les sacs, nous pourrions nous tirer d'affaire. Pour ma part, je ne demande pas de droits plus élevés, car cela aurait pour effet d'attirer beaucoup de capitaux dans cette industrie, vu qu'on trouve la matière première dans toute la province d'Ontario. C'est cette abondance de capitaux placés dans cette industrie qui a causé les embarras de l'an dernier. Nous produisons plus qu'il n'en faut pour les besoins du pays et il en est résulté une crise. Nous ne pouvions écouler nos produits, et nous avons dû les vendre à perte. Plusieurs fabricants ont perdu de l'argent. Cette année, le ciment se vend \$1.50 le baril et nous espérons pouvoir payer des dividendes. Plusieurs des compagnies engagées dans cette industrie ont un capital excessif. Sans doute que le capital de quelques-unes a été indûment majoré, mais elles ne réussiront pas à payer un dividende sur ce capital. Celles qui ont été établies avec des capitaux réels, pourront payer un dividende raisonnable, excepté celles qui ont fait des pertes l'an dernier et qui seront obligées de réparer le temps perdu.

M. CLARE : L'honorable ministre a dit que le droit devrait être payé sur tout le ciment importé, qu'il vienne des Etats-Unis ou d'ailleurs. Si c'est l'intention du Gouvernement pourquoi ne pas la mettre à exécution ? Si le ministre des Douanes agit comme il vient de nous l'expliquer, le but que se proposait le ministre des Finances ne sera pas atteint. On devrait ajouter à cet article un paragraphe stipulant que le droit devra être payé dans tous les cas.

M. FIELDING : Quant au droit sur les sacs nous avons fait exactement ce que de-